

## SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

### Contrôle CRC des exercices 2013 à 2018 - Remarques et observations définitives

#### Suivi des actions mises en œuvre - Présentation Comité 27 juin 2022 - Annexe à la délibération

Chapitres	Sous-chapitres	Parties	Pages rapport définitif	Remarques	Suites apportées	Situation
2 - Gouvernance	2.1 - Compétences exercées	2.1.2 - Réalisation opérations ou équipements	10	Le terme compétence ne peut trouver à s'appliquer (trop large), car contraire au principe de spécialité Compétence à retirer des statuts et prévoir si besoin la possibilité de passer des conventions de prestations	<u>Révision statutaire à effet au 1er janvier 2022</u> Article 3.2.4. (statuts 2017) supprimé Article 15 (statuts 2022) prévoit la possibilité de réaliser des prestations de services pour des EPCI membres ou non, ou des collectivités territoriales	<b>action totalement mise en œuvre</b>
2 - Gouvernance	2.1 - Compétences exercées	2.1.3 - Assainissement EU et traitement des boues	11	Compétence optionnelle "traitement et élimination des boues de stations d'épuration" inscrite dans les statuts, mais compétence Assainissement transférée au SILA par ses membres inclut ce traitement A supprimer des statuts, possibilité de prévoir un conventionnement pour des collectivités non adhérentes qui souhaiteraient confier ce traitement	<u>Révision statutaire à effet au 1er janvier 2022</u> Article 3.2.4. (statuts 2017) supprimé Article 3.2.2 (statuts 2022) ne prévoit plus cette compétence distinctement de celle de l'assainissement des eaux usées Article 15 (statuts 2022) prévoit la possibilité de réaliser des prestations de services pour des EPCI membres ou non, ou des collectivités territoriales	<b>action totalement mise en œuvre</b>
2 - Gouvernance	2.1 - Compétences exercées	2.1.3 - Compétence partielle eaux pluviales	12	Compétence partielle Manque de lisibilité du SILA au regard du principe de spécialité	<u>Révision statutaire à effet au 1er janvier 2022</u> Cette compétence ne figure plus au sein des statuts du SILA, les EPCI et/ou les communes l'ont conservée dans son intégralité	<b>action totalement mise en œuvre</b>
2 - Gouvernance	2.1 - Compétences exercées	2.1.4 - Aménagement et protection du lac	12	Compétence extensive mal définie : deux volets différents (aménagement et protection), actions diverses...  Assise juridique fragile : lac domanial, conventionnement avec l'Etat possible seulement pour les EPCI  SILA légitime pour mener les actions, mais cadre juridique à repenser  --> compétence à repenser et à sécuriser, dans le cadre d'un dialogue Etat/EPCI Délégation EPCI/Etat et subdélégation au SILA Clarification avec compétence GEMAPI, pour le volet environnemental	<u>Révision statutaire à effet au 1er janvier 2022</u> Articles 3.2.3 et 3.2.4 (statuts 2022) : Compétence Lac scindée en deux parties : - missions qui relèvent de la protection du lac - missions qui relèvent de l'aménagement du lac et de ses rives  Article 3.1 - Compétence Grand Cycle de l'Eau : la protection des roselières et zones humides est désormais intégrée à la compétence GEMAPI  <u>Réflexion dans le cadre d'une nouvelle révision statutaire</u> Réexamen prévu des modalités de délégation / subdélégation Etat / EPCI / SILA Voir également avec la mise en œuvre de la loi 3DS Groupe de travail initié	<b>mise en œuvre en cours</b>

Chapitres	Sous-chapitres	Parties	Pages rapport définitif	Remarques	Suites apportées	Situation
2 - Gouvernance	2.1 - Compétences exercées	2.1.5 - La GEMAPI	14	<p>Compétence transférée partiellement au SILA, pénalisant la réalisation de projets</p> <p>Scission entre le SILA et les EPCI obère la capacité d'agir avec efficacité</p> <p>Rédaction des statuts porteuse d'ambiguïté sur le positionnement du SILA</p> <p>Portage du contrat de bassin complexe, convention avec la CCRTS, pas de convention avec le SMIAC situé dans le bassin versant</p> <p>Fragilité de l'intervention du SILA sur le territoire de collectivités non membres</p> <p>Outils inadaptés et insuffisants pour permettre au SILA de conduire des actions</p> <p>Nécessité d'évolution du cadre d'intervention du SILA : vers la reconnaissance du statut EPAGE : --&gt; cadre juridique à préciser --&gt; compétence complète avec délibération des EPCI sur le principe du transfert au 1er.01.2022</p>	<p><u>Révision statutaire à effet au 1er janvier 2022</u></p> <p>Article 3.1 (statuts 2022) : compétence Grand Cycle de l'Eau devient la compétence obligatoire pour adhérer au SILA</p> <p>transfert complet pour l'ensemble des EPCI adhérents situés sur le bassin versant du Fier et du Lac</p> <p>La préparation du dossier en vue de la reconnaissance du statut EPAGE est prévu au budget 2022 pour un dépôt en 2023 et une intégration en lien avec la prochaine révision statutaire (objectif 1er janvier 2024)</p>	mise en œuvre en cours
2 - Gouvernance	2.2 - Organisation et gouvernance	2.2.2 - Comité syndical	17	<p>Majorité absolue du GA avec 70% des sièges (suite évolution territoire au 1er.01.2017)</p> <p>Peu de débats au Comité et brièveté des séances, car travail en commissions et séances privées du Comité (mais ces dernières ne sont pas prévues aux statuts)</p> <p>compte-rendu des séances privées non publics, ce qui nuit à la transparence du processus décisionnel</p>	<p><u>Révision statutaire à effet au 1er janvier 2022</u></p> <p>Article 6.1 (statuts 2022) : une base minimale de 2 délégués est prévue par EPCI, à laquelle s'ajoute un nombre variable en fonction de la population municipale de l'EPCI</p> <p>L'intégration de 2 EPCI permet de rééquilibrer la représentation des EPCI</p> <p>Une réflexion peut être menée lors de la prochaine révision statutaire</p> <p>La remarque est prise en compte s'agissant des séances privées</p>	action totalement mise en œuvre

Chapitres	Sous-chapitres	Parties	Pages rapport définitif	Remarques	Suites apportées	Situation
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.1 - Structuration budgétaire	3.1.1 - Adéquation entre les budgets annexes et les blocs de compétences	21	<p><u>Imputation des dépenses générales sur le BA Traitement des Déchets</u> : depuis 2009, charges d'administration générale comptabilisées ainsi, ventilées analytiquement, puis refacturées aux budgets utilisateurs</p> <p><u>Explications du SILA</u> : méthode plus adaptée fiscalement et comptablement, budget de la compétence obligatoire pour adhérer au SILA, volumes budgétaires élevés</p> <p><u>Gestion complexifiée</u>, car dotations amortissements des services transversaux antérieures à 2009 refacturées par le budget principal (refacturations croisées)</p> <p><u>Budget principal vidé de son sens</u>, car ne comprend plus que les dépenses de personnel et certaines dépenses mineures</p> <p><u>Information sur les frais de structure</u> non accessible directement, gonflement artificiel du TD</p> <p><b>Rappel du principe d'unité budgétaire et exceptions budgets annexes</b></p>	<p>Délibération de vote du BP 2022 du budget principal : les charges d'administration générale seront désormais comptabilisées sur ce dernier, puis refacturées en fin d'exercice aux budgets annexes utilisateurs</p> <p>Suite à la demande du SILA, les services de la DGFIP ont confirmé que la TVA grevant ces dépenses pourra être récupérée par les budgets annexes assujettis, lors de la refacturation des frais concernés</p>	action totalement mise en œuvre
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.1 - Structuration budgétaire	3.1.1 - Adéquation entre les budgets annexes et les blocs de compétences	22	<p><u>Eclatement des crédits liés à l'exercice de la mission "Aménagement et protection du lac"</u></p> <p>--&gt; part des missions soumises à TVA (SPIC) dans budget annexe Activités nautiques (isolement concession d'outillage publique)</p> <p>--&gt; part des missions de protection et SPA au budget principal</p> <p><b>--&gt; ne permet pas de disposer d'une information complète que la réalité du volume financier consacré à l'aménagement et à la protection du lac</b></p> <p>Budget AN ne représente que 0,6% des recettes de fonctionnement, il n'est pas indispensable au suivi de ces activités, qui pourraient être individualisées au sein du budget principal</p> <p>D'autant que les financeurs sont les mêmes</p>	<p>Délibération du 18.10.2021</p> <p>Décision de supprimer le budget annexe Activités Nautiques au 31.12.2021, et de réintégrer ses missions sur le Budget principal, au sein d'un secteur assujetti à la TVA</p>	action totalement mise en œuvre
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.1 - Structuration budgétaire	3.1.2 - Application nomenclature M14 aux budgets annexes "TD" et "AN"	23	<p>Budgets annexes TD et AN relevant de la M14 (et non SPIC, comme mentionné dans l'annexe C3.3 des budgets), car budgets financés par contributions des EPCI</p>	<p>Courrier DDFIP Haute-Savoie du 19.12.2014 : confirmation TD = SPA</p> <p>Annexe budgétaire C3.3 du budget principal rectifiée à compter du CA 2019</p>	action totalement mise en œuvre

Chapitres	Sous-chapitres	Parties	Pages rapport définitif	Remarques	Suites apportées	Situation
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.1 - Structuration budgétaire	3.1.3 - Répartition des charges d'administration générale	23	Dispositif adopté par le Comité pour la ventilation des charges des services supports sur l'ensemble des budgets, et son évolution en 2018 --> ce nouveau dispositif ne reflète pas la réalité des coûts de chaque activité, notamment du fait que le budget Activités nautiques n'est pas pris en compte directement, alors que ses missions appartiennent à un secteur concurrentiel	Suppression du budget annexe Activités nautiques au 1er janvier 2022, et réintégration des missions concernées au sein du budget principal --> le temps consacré à ces missions a été intégré aux calculs de répartition des charges d'administration générale qui ont déterminé les taux applicables au 1er janvier 2022	action totalement mise en œuvre
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.2 - Information et pilotage budgétaire	3.2.1 - Dates de vote des actes budgétaires	25	Documents budgétaires votés dans les délais prescrits Résultats des CA intégrés dans les budgets primitifs = pratique vertueuse Discordance relevée entre les dates de réception en Préfecture indiquée par le SILA dans la délibération d'approbation, et le cachet de la Préfecture (qui seul fait foi pour le caractère exécutoire)	<u>CA 2021 et BP 2022</u> Un avenant a été passé dès 2021 pour permettre la transmission dématérialisée, en Préfecture, des documents budgétaires concomitamment aux délibérations, caractère exécutoire immédiat des délibérations concernées	action totalement mise en œuvre
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.2 - Information et pilotage budgétaire	3.2.3 - Publication information financière sur le site internet	26	Obligation respectée de publicité dématérialisée des comptes (BP, tarifs, DOB, CA...) Données essentielles des marchés publiées, mais accès perfectible	L'accès aux données essentielles a été clarifié sur le site internet du SILA selon les recommandations de la Chambre	action totalement mise en œuvre
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.2 - Information et pilotage budgétaire	3.2.4 - Informations contenues dans les BP et CA	26	3.2.4.1 - Etats annexés complets, hormis l'annexe IV - C1 relative à l'état du personnel	Annexe Etat du personnel évoqué, comprenant des détails nominatifs ainsi que des éléments de rémunération permettant d'individualiser les données est en contradiction avec le RGPD - choix du SILA de ne pas diffuser les informations nominatives, et de rester sur des masses de groupes	choix de non mise en œuvre
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.2 - Information et pilotage budgétaire	3.2.4 - Informations contenues dans les BP et CA	26	3.2.4.2 - Informations statistiques, fiscales, financières et ratios Ratios utilisés inadaptés (EPCI à fiscalité propre), à modifier	Ratios modifiés depuis le CA 2019, et bien présents sur les états de CA et de BP	action totalement mise en œuvre
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.2 - Information et pilotage budgétaire	3.2.4 - Informations contenues dans les BP et CA	26	3.2.4.3 - Présentation fonctionnelle détaillée non présentée bien que requise	Présentation fonctionnelle détaillée pour les budgets sous nomenclature M14 (BP, TD, AN) depuis le CA 2020	action totalement mise en œuvre

Chapitres	Sous-chapitres	Parties	Pages rapport définitif	Remarques	Suites apportées	Situation
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.3 -Appréciation fiabilité comptable	3.3.1 - Amortissement et suivi du patrimoine	27	<u>3.3.1.1 - Suivi du patrimoine</u> globalement satisfaisant (PV de mise à disposition lors des transferts -- difficultés lors du retrait de la CCRTS) Quelques anomalies constatées (absence de libellés en AT, certains biens non amortis)	Les anomalies relevées en AT proviennent de l'inventaire intégré de l'ex CCPA début 2017, dont la mise à niveau est à ce jour terminée au niveau du SILA ; il reste à valider son récollement avec l'inventaire du comptable, un courrier a été adressé en ce sens Les anomalies constatées sur le TD sont également en cours de régularisation, conformément à la réponse apportée alors (durée d'amortissement ramenée à 10 ans au lieu des 15 normaux, pour rattraper la maturité des immobilisations concernées) La convention de services comptables et financiers en cours d'élaboration par le service de gestion comptable intégrera ces aspects	<b>mise en œuvre en cours</b>
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.3 -Appréciation fiabilité comptable	3.3.1 - Amortissement et suivi du patrimoine	28	<u>3.3.1.2 - Etat de l'actif du comptable public</u> écarts importants entre l'inventaire du comptable et celui de l'ordonnateur, récollements réguliers importants pour avoir un patrimoine fiable et des dotations aux amortissements cohérentes Rappel état actif co-signé par l'ordonnateur et le comptable, tous les 2 ans en M14, et tous les 5 ans en M49	Le récollement sur le budget AN a abouti en 2021, avec la nécessité d'un transfert sur le budget Principal d'un inventaire propre Celui sur le TD a bien progressé, avec l'intégration des travaux en cours de la requalification de Sinergie en immobilisations amortissables, et la mise au rebut des anciennes installations ; il demeure encore quelques écarts La mise à niveau des inventaires de l'AT et du budget Principal reste à réaliser ; un stagiaire et son tuteur doivent avancer sur le dossier en 2022 Etats de l'actif co-signés produits en 2020	<b>mise en œuvre en cours</b>
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.3 -Appréciation fiabilité comptable	3.3.1 - Amortissement et suivi du patrimoine	29	<u>3.3.1.3 - L'amortissement</u> Durées utilisées conformes aux préconisations, même si certaines sont inférieures aux durées minimales recommandées Remarque également quant aux efforts consentis sur les dotations plus lourdes, non suivies forcément de travaux de réhabilitation des réseaux notamment (taux de renouvellement très faible)	Les durées d'amortissement utilisées prennent en considération la durée de vie réelle prévisible des biens, d'où des durées qui peuvent sembler courtes parfois Depuis 2021, les élus du SILA sont appelés à statuer régulièrement sur des durées d'amortissement spécifiques, validées alors par délibérations Concernant le taux d'effort consenti sur les charges de dotations, et non traduit dans la réalité des travaux conduits sur les réseaux, le SILA précise que la mise en œuvre de la gestion patrimoniale, volant important du nouveau schéma général d'assainissement 2022-2031, doit inverser cette tendance	<b>action totalement mise en œuvre</b>

Chapitres	Sous-chapitres	Parties	Pages rapport définitif	Remarques	Suites apportées	Situation
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.3 -Appréciation fiabilité comptable	3.3.2 - Provisions 4.2.1.1 - Produits de gestion	29 38	Globalement, les risques sont bien couverts (contentieux, maintenance préventive des installations, créances douteuses) Ces dernières semblent toutefois faibles, tout comme les admissions en non-valeurs, au regard des redevances non recouvrées : une meilleure prise en compte du risque pourrait être faite, avec un meilleur suivi	Le suivi des recouvrements et des provisions pour créances douteuses est perfectible au travers notamment de la convention de recouvrement qui a été signée en 2021 avec le comptable Un calendrier des procédures de relance a ainsi été validé, et la collaboration du Service de Gestion Comptable avec un groupement d'huissiers dynamique permet d'accroître les recouvrements ; un bilan est prévu annuellement au sein de la convention Réponse au 4.2.1.1 - Difficultés de recouvrement des redevances assainissement	<b>action totalement mise en œuvre</b>
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.4 - Qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire	3.4.1 - Taux d'exécution	31	Les taux d'exécution des budgets annexes AT et TD sont jugés perfectibles	Prévisions budgétaires respectant les règles de prudence des budgets locaux, avec la couverture certaine des dépenses prévisionnelles, et des recettes estimées Les membres de la commission finances ont validé l'annulation des crédits non utilisés en fin d'année ; cette mesure sera mise en oeuvre fin 2022 ; l'attention est attirée toutefois sur les impacts potentiels : en réduisant les dépenses, il conviendra parallèlement de réduire les recettes, qui potentiellement pourront tout de même être réalisées, et de fait dégager un résultat plus élevé	<b>mise en œuvre en cours</b>
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.4 - Qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire	3.4.2 - Restes à réaliser	33	Restes à réaliser structurellement élevés sur les 2 principaux budgets du SILA (AT et TD), ils sont régulièrement supérieurs aux crédits mandatés au cours de l'exercice --> difficulté à réaliser les projets --> engagements juridiques non systématiques en appui des engagements comptables, pour ne pas remettre au vote des opérations validées antérieurement au sein de programmes annuels --> voir pour accroître l'utilisation des autorisations de programme	La fin des travaux de requalification de l'UVE Sinergie va de fait limiter les restes à réaliser sur le budget TD. Concernant l'AT, la gestion en programmes annuels des dessertes implique des reports conséquents, les opérations n'aboutissant pas toujours aussi rapidement que souhaité, du fait de contraintes extérieures au SILA (servitudes, autorisations de passage, DUP parfois) ; par ailleurs, les liens de ces programmes avec des subventions impliquent leur inscription budgétaire  Un allègement des reports est mis en oeuvre à compter du CA 2021, pour remettre au vote du budget N+1 les opérations dont l'engagement juridique n'est pas encore acté ; ainsi les reports d'assainissement ont été réduits de 3,5 millions en 2021 (proportion de 1/4 à 1/3)	<b>action totalement mise en œuvre</b>

Chapitres	Sous-chapitres	Parties	Pages rapport définitif	Remarques	Suites apportées	Situation
3 - Qualité information budgétaire et fiabilité des comptes	3.4 - Qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire	3.4.3 - Autorisations de programme	34	Crédits de paiement des AP/CP apparaissent sous-utilisés régulièrement --> un ajustement des crédits en fin d'exercice serait à prévoir	Elles sont aujourd'hui revues annuellement lors du vote du budget ; en revanche pas d'annulation de crédits en fin d'année Modalités d'ajustement des AP/CP seront réétudiées en lien avec la mise en œuvre de la M57 prévue en 2024	choix de non mise en œuvre
4 - Situation financière	4.2 - Budget Assainissement	4.2.2 - L'investissement	42	<u>4.2.2.1.2 - Financement des investissements</u> Une partie de la dette souscrite a contribué à la reconstitution du fonds de roulement, avant de financer les investissements dont les besoins étaient décalés --> emprunts trop anticipés  <u>4.2.2.2.2 - Fonds de roulement et trésorerie</u> Reports annuels très élevés, à limiter conformément à la réglementation, et mobilisation du fonds de roulement à optimiser	Besoin de ressources pour équilibrer les reports des CA, et les prêteurs ne proposent que des périodes courtes de mobilisation des fonds, face à des taux en baisse régulières depuis de nombreuses années Le calcul du fonds de roulement figé au 31 décembre dégage de fait des excédents, mais quelques mois plus tard, lorsque les travaux concernés sont réglés, il chute très nettement cf point 3.4.2 pour l'allègement des volumes de reports annuels  Baisse du fait du désendettement du budget sur les années 2019 à 2021	action totalement mise en œuvre
4 - Situation financière	4.3 - Budget Traitement des Déchets	4.3.1 - Formation de l'autofinancement	48	<u>4.3.1.2 - Charges de gestion</u> Difficultés de recrutement, recours à une entreprise extérieure pour la maintenance d'abord, puis ensuite également pour l'exploitation --> difficulté à maintenir ce type d'activité en régie	Le SILA a effectivement lancé une consultation en assistance à maîtrise d'ouvrage, pour étudier les différentes possibilités de confier l'exploitation du site au secteur privé Depuis le 1er janvier 2021, cette gestion est confiée via un contrat d'exploitation à la société IDEX Sinergie, et aujourd'hui, avec la réception des travaux de requalification, l'UVE fonctionne normalement	action totalement mise en œuvre
4 - Situation financière	4.3 - Budget Traitement des Déchets	4.3.2 - L'investissement	51	<u>4.3.2.2.1 - Dette</u> Recours important sur la période, pour financer les travaux de requalification  <u>4.3.2.2.2 - Fonds de roulement et trésorerie</u> Croissance régulière sur la période, pour arriver à 526 jours de charges courantes fin 2018	Le besoin est le même que pour le budget Assainissement : la couverture des besoins en terme de reports figurant au CA  Baisse à compter de 2021-2022, suite à la fin des travaux de requalification	action totalement mise en œuvre
4 - Situation financière	4.4 - Conclusion générale sur la situation financière consolidée		52	Niveau des redevances assainissement et contributions des adhérents TD à adapter aux enjeux de désendettement des budgets et aux impératifs de renouvellement des réseaux d'assainissement	Actualisation régulière des perspectives financières sur les budgets Assainissement et Traitement des Déchets, pour anticiper les évolutions à venir (baisse de tonnages / tri, baisse puis suppression des primes d'épuration, fin des contrats à tarifs réglementés de rachat d'électricité et de biométhane), prise en compte des PPI validés par les instances, des évolutions sur le territoire...	action totalement mise en œuvre

Chapitres	Sous-chapitres	Parties	Pages rapport définitif	Remarques	Suites apportées	Situation
5 - Exercice compétence Traitement des Déchets	5.2 - Reconstruction de l'UVE Sinergie	5.2.1 - Décision d'investissement initiale	56	<p>Renchérissement des coûts constaté dès le stade du projet (scénario 3)            Une exécution qui a engendré une augmentation sensible des marchés, avec de nombreux avenants            Un nouveau marché nécessaire suite à la défaillance du premier titulaire</p> <p>Des AP qui ne précisent pas toujours les motifs des évolutions, rendant malaisée la compréhension des difficultés du projet</p>	Un bilan complet de l'opération de requalification sera établi dès sa finalisation (délai estimé début 2023)	<b>action non mise en œuvre</b>
5 - Exercice compétence Traitement des Déchets	5.3 - Performances environnementales	5.3.1 - Objectifs dans le projet de requalification	62	<p>Tableau de bord de suivi des consommations énergétiques, qui permet de suivre l'activité du site, sans apporter d'explication à l'intégralité des écarts constatés d'une année sur l'autre            --&gt; ces indicateurs pourraient être intégrés au document-support délibéré par le Comité, afin d'orienter la politique du SILA et fixer une trajectoire à atteindre, suivie par de véritables indicateurs de performance</p>	Un bilan annuel d'activité du SILA sera réalisé pour 2021, parallèlement aux bilans réglementairement prescrits et intégrera ces éléments d'orientation.	<b>mise en œuvre en cours</b>
5 - Exercice compétence Traitement des Déchets	5.3 - Performances environnementales	5.3.3 - L'information aux élus et aux citoyens	65	<p><u>5.3.3.2 - Rapport annuel</u>            Information transparente et complète, à laquelle s'ajoute les données de suivi des émissions publiées sur le site internet du SILA, actualisées régulièrement            Il manque cependant un comparatif pluriannuel des données</p>	Un bilan annuel d'activité du SILA sera réalisé pour 2021, parallèlement aux bilans réglementairement prescrits et intégrera ces éléments d'orientation.	<b>mise en œuvre en cours</b>